

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2356

3 décembre 2009

SOMMAIRE

ABN AMRO Pan European Finance S.A.	113072	JLLP Investments	113056
.....		JLLP Luxembourg	113056
Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l.	113086	KBC Districlick	113045
.....		Lars Bohman Gallery S.A.	113054
Agro Holding S.A.	113085	Maurits Holding II SA	113083
AIG International Trust Management S.A.	113082	Maurits Holding S.A.	113083
.....		OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.	113078
Airfreight Development Worldwide S.A.	113045	Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l.	113049
.....		RBS Pan European Finance S.A.	113072
Akuo Investment S.C.A. SICAR	113069	Rofinex S.A.	113046
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	113059	Sarechau S.à r.l.	113052
Alliancebernstein Alternative Investments	113084	Scrinium S.A.H.	113088
.....		Shalimar S.A. S.P.F.	113046
Axerlind S.A.	113042	Sofinges S.A.	113087
Bofin S.A.	113050	Square Holdings (ABCDE) S.à r.l.	113082
Cetiri Holding S.A.	113055	Square Holdings S.à r.l.	113082
Chocofinance S.A.	113086	Sunmoon S.A.	113044
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.	113064	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	113042
Cyber Média Group	113084	S.u.P. Aries SICAV-FIS	113042
Devera S.A., SICAR	113060	Swiss Implant Center Luxembourg S.A.	113054
DNA Investments S.A.	113051	
Etablissements Kieffer & Thill	113078	Swynford S.A.	113085
EUROMUTUEL Sicav	113045	TEC.AD S.A.	113084
European Shipping Holding S.A.	113052	Tenco - Lux S.A.	113055
Falcon Fund Management (Luxembourg)	113082	The Aegis Group S.A.	113085
.....		UBS (Lux) Exposure Sicav	113043
Financière Concorde S.A.	113088	UBS (Lux) Structured Sicav	113043
FirstCo Investments S.à r.l.	113055	UBS (Lux) Structured Sicav 2	113044
Forum International S.A.	113088	X-Tra International A.G.	113087
Genmo S.A.	113074		
Hawa S.à r.l.	113051		
Hellas Telecommunications IV	113059		
Immo ABS S.à r.l.	113082		

Axerlind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 135.363.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 Décembre 2009 à 11h30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille Euros) à EUR 600.000 (six cent mille Euros) par conversion de créance et la création et l'émission de 5 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EUR.
2. Souscription de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009149012/755/18.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Die Aktionäre der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 21. Dezember 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bestellung eines neuen Wirtschaftsprüfers
2. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009149013/755/24.

S.u.P. Aries SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.207.

Die Aktionäre der S.u.P. Aries SICAV-FIS werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 21. Dezember 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bestellung eines neuen Wirtschaftsprüfers

2. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der S.u.P. Aries SICAV-FIS (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009149014/755/23.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 21. Dezember 2009, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Dezember 2009, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009149015/755/25.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, den 21. Dezember 2009, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Dezember 2009, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009149016/755/25.

UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.240.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 21. Dezember 2009, um 11:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Dezember 2009, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009149017/755/25.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 décembre 2009 à 13:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009149018/795/17.

EUROMUTUEL Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.148.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société d'EUROMUTUEL SICAV qui se tiendra le *11 décembre 2009* à 14.30 heures au siège social de la société, 17, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports annuels du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2009;
2. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009;
3. Affectation du résultat;
4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009;
5. Ratification de la nomination du nouveau réviseur d'entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS avec effet au 1^{er} octobre 2009;
6. Divers.

Pour les points à l'ordre du jour, aucun quorum n'est requis. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la SICAV au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009141427/1035/25.

Airfreight Development Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.302.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi *11 décembre 2009* à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 11C, Boulevard Joseph II avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Comme la première assemblée pour le 20 novembre 2009 avec le même ordre du jour n'a pas pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009146027/561/24.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui se tiendra le 11 décembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au plus tard 2 jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009146036/755/22.

Shalimar S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 16.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 décembre 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009146038/1023/16.

Rofinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 42.999.

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ROFINEX S.A." (la "Société"), une société anonyme établie et ayant son siège social au 133 route de Diekirch, L-7220 Walferdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42 999,

constituée originellement sous la dénomination de "ROLLINGER SOPARFI S.A.", suivant acte notarié daté du 15 février 1993, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 221 du 14 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié dressé en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial, numéro 1822 du 29 septembre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico ROLLINGER, avec adresse professionnelle à Walferdange,

qui désigne comme secrétaire Marco ROLLINGER, avec adresse professionnelle à Walferdange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques SCHERER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission par absorption tel qu'il a été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 260 du 06 février 2009, page 12456.

2. Constatation de la réalisation de la scission par absorption à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

3. Constatation, conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, (la "Loi") que l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée, la société "ROFINEX S.A." soit transféré à deux (2) sociétés existantes, (i) la société anonyme "NICINVEST S.A." avec siège social au 2 rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel (RCS Luxembourg, section B numéro 114 331) [société bénéficiaire 1] et (ii) la société anonyme "MARCINVEST S.A." avec siège social au 189 route de Luxembourg, L-7374 Helmdange (RCS Luxembourg, section B numéro 114 327) [société bénéficiaire 2].

4. Constatation, qu'en vertu de l'article 289 (2) b) de la Loi spécifiant le rapport d'échange des actions, et en contrepartie des apports résultant de la prédite scission et avec prise d'effet de la scission, les actionnaires de la société scindée recevront 23,90 actions de la société bénéficiaire 1 en contrepartie d'une action de la société scindée, respectivement 23,71 actions de la société bénéficiaire 2 en contrepartie d'une action de la société scindée.

5. Décision que les actions de la société scindée seront annulées et que les nouvelles actions des sociétés bénéficiaires 1 et 2 seront remises aux actionnaires de la société scindée dans les 15 jours de la prise d'effet de la scission et donneront droit de participer aux bénéfices et modalités particulières relatives à ce droit à partir de la date de prise d'effet de la scission.

6. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société scindée.

7. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet de scission par absorption établi par les Conseils d'Administrations de la société "ROFINEX S.A." (société scindée) et les sociétés bénéficiaires "NICINVEST S.A." et "MARCINVEST S.A." en date du 21 janvier 2009 a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 260 du 06 février 2009, page 12456;

2. le projet de scission, les comptes annuels de la Société ainsi que le rapport de gestion des deux derniers exercices de la Société ainsi qu'un état comptable arrêté à la date du 31 décembre 2008 ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la Société à la disposition des actionnaires.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de scission par absorption de la Société, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 06 février 2009, sous le numéro 260 et page 12456, en conformité avec l'article 290 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, ci-après, (la "Loi").

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi que l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée, la société "ROFINEX S.A." est transféré à deux (2) sociétés déjà existantes, savoir:

(i) la société "NICINVEST S.A." une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2 rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 114 331, constituée suivant acte notarié daté du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 943 du 13 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous forme notariée en date du 07 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1286, le 04 juillet 2006, ci-après désignée par: "société bénéficiaire 1";

(ii) la société "MARCINVEST S.A." une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 189 route de Luxembourg, L-7374 Helmdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 114 327, constituée suivant acte notarié dressé en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 939 du 12 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par acte notarié reçu le 07 avril 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1287 du 04 juillet 2006, ci-après désignée par: "société bénéficiaire 2".

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte qu'en application de l'article 296 de la Loi, tous les actionnaires des sociétés participant à la présente scission ont renoncé expressément à l'établissement du rapport et l'état comptable visés par les articles 293 et 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la même Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve, qu'en vertu de l'article 289 (2) b) de la Loi spécifiant le rapport d'échange des actions, et en contrepartie des apports résultant de la prédite scission et avec prise d'effet de la scission, les actionnaires de la société scindée recevront 23,90 actions de la société bénéficiaire 1 en contrepartie d'une action de la société scindée, respectivement 23,71 actions de la société bénéficiaire 2 en contrepartie d'une action de la société scindée.

L'Assemblée constate également que la répartition des actions des sociétés bénéficiaires s'est effectuée au choix des actionnaires en respectant l'égalité de leur traitement et sans qu'une soulte ne soit payée.

L'Assemblée approuve de même l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine total de la Société arrêtée à la date 31 décembre 2008 aux deux (2) sociétés bénéficiaires, tels que proposés dans le projet de scission.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, que suite à la réalisation de l'échange des actions mentionnée dans la résolution précédente, les actions de la société scindée seront annulées et les nouvelles actions des sociétés bénéficiaires 1 et 2 seront remises aux actionnaires de la société scindée dans les 15 jours de la prise d'effet de la scission et donneront droit de participer aux bénéfices et modalités particulières relatives à ce droit à partir de la date de prise d'effet de la scission.

Etant donné que toutes les actions représentant le capital de la Société scindée sont identiques et conférant les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci, il n'y a pas lieu de créer dans les sociétés bénéficiaires des actions conférant des droits spéciaux. Il n'y a pas eu d'émission de titres autres que des actions.

Sixième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la Société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la Société scindée, c'est-à-dire au 133 route de Diekirch, L-7220 Walferdange.

Huitième résolution

L'Assemblée approuve la répartition du patrimoine actif et passif aux valeurs comptables du 31 décembre 2008 de la Société scindée (ROFINEX S.A.), avec prise de la date d'effet de la scission, de façon égalitaire entre les deux sociétés bénéficiaires ci-après de la manière suivante:

(i) pour la société bénéficiaire 1 ("NICINVEST S.A.):

ACTIF	NICINVEST S.A.
Créances:	10.989.619,52
Avoirs en banques:	89.758,87
TOTAL: ACTIF:	11.079.378,39
PASSIF	
Capital:	250.000,00
Réserve légale:	25.000,00
Autres réserves:	218.725,00
Résultats reportés:	3.294.378,10
Résultat de l'exercice:	78.592,50
Provisions pour risques et charges:	36.400,00
Dettes:	7.167.189,66
Compte de régularisation:	9.093,14
TOTAL PASSIF:	11.079.378,39

(ii) pour la société bénéficiaire 2 ("MARCINVEST S.A.):

ACTIF	MARCINVEST S.A.
Créances:	11.079.378,39
Avoirs en banques:	0,00
TOTAL: ACTIF:	11.079.378,39
PASSIF	

Capital:	250.000,00
Réserve légale:	25.000,00
Autres réserves:	218.725,00
Résultats reportés:	3.294.378,10
Résultat de l'exercice:	78.592,50
Provisions pour risques et charges:	36.400,00
Dettes:	7.167.189,66
Compte de régularisation:	9.093,14
TOTAL PASSIF:	11.079.378,39

Le notaire soussigné a déclaré que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Neuvième résolution

L'Assemblée constate qu'au point de vue comptable et fiscal, la scission prend effet à la date d'effet de la scission et qu'à partir de cette date les opérations de la société à scinder sont censées être réalisées par cette société pour le compte des deux sociétés bénéficiaires.

Constatation

L'Assemblée constate que la scission est réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la loi concernant les sociétés commerciales, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Elle constate encore la dissolution sans liquidation de la Société suite à la réalisation de la scission suivant les modalités décrites dans le projet de scission.

Déclaration du notaire rédacteur de l'acte

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent aux sociétés nouvellement constituées sont estimés à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ROLLINGER, M. ROLLINGER, J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2009. Relation: EAC/2009/3376. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009044135/239/172.

(090050823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.556.

— EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de David Williams, résidant 16 Ison Close, Biddenham, Bedford MK40 4BH en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- David Williams
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 3 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Group Holding Sarl

Signatures

Référence de publication: 2009046941/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02749. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Bofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.030.

L'an deux mil neuf, le six mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOFIN S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch le 10 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 86 du 9 mars 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch le 23 septembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 11 janvier 1995,

modifiée et transformée en société anonyme avec refonte de statuts suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch le 6 décembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 121 du 20 mars 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.030

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, avocat, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour, envoyés par lettres recommandées en date du 6 février 2009, dont preuve a été fournie au notaire instrumentant.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Complément de l'article 5 des Statuts en vue de prévoir la répartition du droit de vote en cas de démembrement de propriété entre usufruitier et nu-propriétaire:

"Le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les résolutions de gestion courante de la société, notamment les décisions concernant l'affectation des bénéfices, et au nu-propriétaire pour les autres, notamment, toute donation, apport, scission, fusion, acquisition, cession, transfert, transport, démembrement, indivision d'actifs et/ou d'actions, tout emprunt, toute sûreté, toute augmentation et réduction de capital social, toute modification des statuts."

IV. Que, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") réunissant la moitié au moins du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de compléter l'article 5 des Statuts en vue de prévoir la répartition du droit de vote en cas de démembrement de propriété entre usufruitier et nu-proprétaire, et en conséquence d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. (Nouveau dernier paragraphe).** Le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les résolutions de gestion courante de la société, notamment les décisions concernant l'affectation des bénéfices, et au nu-proprétaire pour les autres, notamment, toute donation, apport, scission, fusion, acquisition, cession, transfert, transport, démembrement, indivision d'actifs et/ou d'actions, tout emprunt, toute sûreté, toute augmentation et réduction de capital social, toute modification des statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V.WAUTHIER, N.STEUERMANN, D.GOERGEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9317. Reçu € 75,-(soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044628/206/67.

(090051895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

DNA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 105.147.

Par la présente, la soussignée, FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2009045394/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Hawa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 112-114, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour HAWA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049344/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03745. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

European Shipping Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.048.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2009.

Pour EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009047654/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07881. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Sarechau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3218 Bettembourg, 8, rue des Cheminots.

R.C.S. Luxembourg B 145.672.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Manuel DE ALMEIDA SERGIO, maçon, né à Arganil (Portugal), le 11 mars 1959, demeurant à L-3333 Hellange, 36, rue de Bettembourg,

2.- Monsieur Alzerino GIL FIGUEIREDO, chauffagiste, né à Luxembourg, le 22 février 1975, demeurant à L-3218 Bettembourg, 8, rue des Cheminots,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, et toutes autres opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a également pour objet les activités d'installation sanitaire, de chauffage, de climatisation, de ventilation, d'énergies renouvelables, ainsi que la vente d'articles de la branche, d'outillage, d'articles de quincaillerie, ainsi que toutes activités de commerce en gros, d'achat et de vente, de location, d'importation, d'exportation, d'outils et produits principaux et accessoires de cette branche.

La société pourra, de façon générale, entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SARECHAU S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Antonio Manuel DE ALMEIDA SERGIO, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Alzerino GIL FIGUEIREDO, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Alzerino GIL FIGUEIREDO, prénommé, en qualité de gérant administratif,

b) Monsieur Antonio Manuel DE ALMEIDA SERGIO, prénommé, en qualité de gérant technique.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,00), et au-delà de cette somme par les signatures conjointes des gérants.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-3218 Bettembourg, 8, rue des Cheminots.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. De Almeida, A. Gil Figueiredo, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation LAC/2009/12055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009047696/227/94.

(090055039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Swiss Implant Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.319.

En date du 2 avril 2009, les associés de la société Swiss Implant Center Luxembourg S.A., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Andreas Rupprecht, demeurant au 31 Neudorfstrasse à D-54332 Was-serliesch à la fonction d'administrateur unique.

2. Nomination de Madame Lutz-Schmit Juliette, demeurant au 201 rue Pierre Krier L-1880 Luxembourg, à la fonction d'administrateur unique pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GSL Fiduciaire S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009048526/8470/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Lars Bohman Gallery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.422.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 10th, 2009 it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr Lars BOHMAN and Mr Mikael HOLMBERG, as well as Mrs Nadine GLOESENER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect Mr Gilles WECKER, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 10 février 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire Messieurs Lars BOHMAN et Mikael HOLMBERG, ainsi que Mme Nadine GLOESENER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De réélire Monsieur Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009048877/1369/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03040. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

FirstCo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.464.

Constituée par-devant Me Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 523 du 11 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la mise en liquidation en date du 14 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 487 du 26 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FirstCo Investment S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049238/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03856. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.148.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CETIRI HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049837/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02994. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Tenco - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 29.754.

Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C no 95 du 11 avril 1989, modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1857 du 31 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/09.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TENCO-LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050386/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01401. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**JLLP Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. JLLP Luxembourg).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.732.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, administrateur de sociétés, demeurant à 92200 Neuilly-sur-Seine (France), 10, rue de Windsor,

Associé unique, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de JLLP Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le numéro 146.732 (NIN 2009 2415 261), constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1334 du 7 octobre 2009 (la «Société»).

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de prévoir la possibilité de représenter le capital social de la Société par des parts sociales rachetables de diverses catégories, en plus des parts sociales ordinaires existantes et de modifier en conséquence les paragraphes 6.4, 6.5 et 6.6 de l'article 6 des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

6.4. «La Société pourra émettre des parts sociales rachetables de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard, qu'elle pourra acquérir de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

1) Le prix de rachat sera déterminé par la gérance et ne sera pas inférieur à la valeur de l'actif net de la société divisé par le nombre total de parts sociales en émission au moment de la proposition de rachat, cette valeur étant calculée sur base d'une situation comptable arrêtée au maximum trois mois avant la proposition de rachat;

2) Le rachat ne peut avoir lieu qu'à l'aide des sommes distribuables et seulement dans la mesure où l'affectation de sommes à cette acquisition ne porte pas atteinte aux capitaux propres indisponibles;

3) Aussi longtemps que les parts sont comptabilisées à l'actif du bilan, une réserve indisponible de même montant doit être constituée. Cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves. En cas d'annulation des parts, le montant de cette réserve indisponible est réduite à due concurrence.

4) Les droits de vote afférents aux parts détenues par la société sont suspendus. Les parts rachetées ne sont pas prises en compte pour le calcul des quorum et majorité pour les assemblées et décisions des associés.

5) La gérance décide de suspendre ou non le droit aux dividendes des parts détenues par la société.

6) Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

6.5. La création de ces catégories de parts sociales différenciées vise notamment à permettre la transmission d'une catégorie de parts sociales déterminée à l'épouse de M. Loeb-Picard et à leurs trois enfants et ce de manière progressive tout en ménageant la possibilité d'une liquidité par voie de rachat sachant que les cession de parts à des tiers sont statutairement soumises à un dispositif d'agrément très restrictif.

Les catégories de parts sociales ci-dessus pourront en outre, à l'avenir, faire l'objet d'aménagements avec objectif à terme de distinguer les droits financiers des droits de vote.

6.6. La Société peut procéder à l'acquisition de ses autres propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'échanger les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune contre 50 (cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 113.000.000,- (cent treize millions d'euros), pour le porter de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 113.012.500,- (cent treize millions douze mille cinq cents euros), par l'émission de 452.000 (quatre cent cinquante-deux mille) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, dont 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie A, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie B, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie C, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie D, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie E, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie F, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie G, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie H, 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie I et 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie J,

à souscrire par l'associé unique Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, prénommé.

Souscription - libération

Ensuite Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD déclare souscrire toutes les 452.000 (quatre cent cinquante deux mille) nouvelles parts sociales émises et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Les parts nouvelles ci-avant souscrites sont la rémunération de l'apport par Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD à JLLP Luxembourg de 9.792.506 (neuf millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent six) actions d'une valeur nominale de € 0,80 (quatre-vingt centimes), représentatives du capital de la société par actions simplifiée de droit français «IMMEUBLES J-L L-P (SAS)», dont le siège social est établi au 124, rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris 75008, France, portant le numéro d'identification 389795360 R.C.S. Paris.

Evaluation de l'apport

La société par actions simplifiée «IMMEUBLES J-L L-P (SAS)», est valorisée à 120.000.000 €.

L'apport, objet des présentes porte sur 94,71% (quatre-vingt-quatorze virgule soixante et onze pour cent) du capital de IMMEUBLES J-L L-P (SAS).

En conséquence l'apport est évalué après arrondi à EUR 113.000.000,- (cent treize millions d'euros).

Le souscripteur déclare au notaire instrumentant:

- Qu'il est le seul propriétaire de ces actions possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci, hormis les stipulations statutaires, étant légalement et conventionnellement librement transmissibles sans qu'il soit requis de se référer à une quelconque autorisation;

- Qu'il a respecté le dispositif d'agrément régissant la cession des actions de la société IMMEUBLES J-L L-P (SAS) lesquelles actions ne peuvent être cédées directement ou indirectement qu'à Monsieur Jean-Louis Loeb-Picard, sa femme ou leurs trois enfants et qu'il n'existe aucune autre disposition, droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne physique ou morale, publique ou privée pourrait revendiquer le droit d'acquérir par préférence une ou plusieurs des actions faisant l'objet de l'apport;

- Que toutes les formalités requises seront réalisées en France aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Il présente en outre au notaire instrumentant les documents suivants:

- un extrait du registre du commerce et des sociétés de la société IMMEUBLES J-L L-P (SAS);
- une copie des statuts de la société IMMEUBLES J-L L-P (SAS);
- une attestation notariée dont il ressort qu'il est actionnaire de la société IMMEUBLES J-L L-P (SAS) pour le nombre d'actions faisant l'objet du présent apport;

- la preuve de l'agrément sur la cession accordé conformément à l'article 10 des statuts de la société IMMEUBLES J-L L-P (SAS) stipulant que les actions ne peuvent être cédées directement ou indirectement qu'à Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, sa femme ou leurs trois enfants.

Intervention du gérant

Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD intervient à l'acte en qualité de gérant de la société JLLP Luxembourg pour reconnaître, avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, et marquer expressément son accord sur la description de l'apport en nature et sur son évaluation, la valeur globale de l'apport correspondant à son avis au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Lutte contre le blanchiment et Contre le financement du terrorisme.

Le notaire déclare avoir reçu les informations lui permettant de satisfaire à ses obligations de vigilance à l'égard de la clientèle conformément aux articles 3, 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment

et contre le financement du terrorisme telle que modifiée par la loi du 17 juillet 2008, et en vertu de la loi organique du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat, telle que modifiée.

Quatrième résolution

En conséquence des constatations et décisions qui précèdent, l'apport ayant été totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 113.012.500,- (cent treize millions douze mille cinq cents euros), représenté par:

- 50 (cinquante) parts sociales ordinaires,
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie A;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie B;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie C;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie D;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie E;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie F;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie G;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie H;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie I;
- 45.200 (quarante-cinq mille deux cents) parts sociales rachetables de catégorie J,

toutes sous forme nominative et d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante, suite notamment à la suppression du paragraphe 9.2.:

« **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social sur signatures conjointes des gérants dans les conditions de l'article 11 ci-après.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Représentation.**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants.

Toutefois, pour toute activité ou transaction ordinaire ne dépassant pas le montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant.»

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Claude ZIMMER comme gérant supplémentaire de la société et de confirmer le conseil de gérance comme suit:

1.- Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1950 à Paris 16^e (France), demeurant 10, rue de Windsor, 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

2.- Monsieur Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3.- Lesquelles agiront dans le cadre de l'article 11 des statuts tel que modifié en vertu de la résolution précédente.

Huitième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société qui deviendrait: «JLLP Investments» et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante :

« **Art. 1. Dénomination.**

Une société à responsabilité limitée sous la dénomination JLLP Investments (la Société), est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. LOEB-PICARD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) : J.-M. MINY

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 27 novembre 2009.

BECK Henri.

Référence de publication: 2009148479/169.

(090183457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Hellas Telecommunications IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.290.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales intervenue le 27 novembre 2009, que la société Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, une société en commandite par actions constituée sous le droit luxembourgeois, avec adresse au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.039 (le "Cédant"), a cédé l'intégralité du capital sociale de la Société, soit cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à Weather Finance III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 147.312 (le "Cessionnaire").

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009148654/22.

(090183744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier la publication, dans le Mémorial C n° 2772 du 30 novembre 2007, pages 133018 à 133046, de l'acte passé devant le notaire Blanche Moutrier en date du 30 octobre 2007 et ayant pour objet une modification du capital social de la société:

Page 133020, au point C de l'ordre du jour, version anglaise, la deuxième partie du tableau figurant au point (ii) - «Contribution in Kind II» - doit être corrigée comme suit:

au lieu de:

«TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED 178,878 Class A shares;	15,863,332 class A shares,
178,878 Class B shares;	15,863,332 class B shares,
178,878 Class C shares;	15,863,332 class C shares,
178,878 Class D shares;	15,863,332 class D shares,
178,878 Class E shares;	15,863,332 class E shares,
178,878 Class F shares;	15,863,332 class F shares,
178,878 Class G shares;	15,863,332 class G shares,
178,878 Class H shares;	15,863,332 class H shares,
	15,863,332 class I shares,
	15,863,332 class J shares,»,

lire:

«TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED 178,878 Class A shares;	17,600,000 class A shares,
---	----------------------------

178,878 Class B shares;	17,600,000 class B shares,
178,878 Class C shares;	17,600,000 class C shares,
178,878 Class D shares;	17,600,000 class D shares,
178,878 Class E shares;	17,600,000 class E shares,
178,878 Class F shares;	17,600,000 class F shares,
178,878 Class G shares;	17,600,000 class G shares,
178,878 Class H shares;	17,600,000 class H shares,
	17,600,000 class I shares,
	17,600,000 class J shares».

Référence de publication: 2009148896/272/34.

Devera S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.616.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of DEVERA S.A. SICAR, a public limited liability company having its registered office at 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 129.616 (the Company).

The Company was incorporated on 19 June 2007, by a deed of Maître Henri HELLINCKX, public notary residing in Luxembourg, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796, on 24 August 2007. The Articles have been amended on 24 December 2008 pursuant a deed of Maître Henri HELLINCKX, public notary residing in Luxembourg, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 171, on 26 January 2009.

The meeting of shareholders is chaired by Alexandra Beining, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Sonja Schu, with professional address in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Marco Dietzen, with professional address in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders represented at the meeting (the Meeting) as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) All the shareholders of the Company are present or represented. All the shareholders having stated to have been duly informed of the Meeting, to have full knowledge of the agenda of the Meeting and to have unanimously agreed to waive the convening notice in respect of the Meeting, the Meeting is thus duly convened and validly constituted in order to deliberate on the following agenda:

1. Amendment of article 5 of the Articles;
2. amendment of article 6 of the Articles;
3. amendment of article 8 of the Articles
4. amendment of article 9 of the Articles;
5. amendment of article 10 of the Articles;
6. amendment of article 20 of the Articles;
7. amendment of article 25 of the Articles; and
8. miscellaneous.

After discussion, the Meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The capital of the Company is variable. At incorporation, the Share capital of the Company amounted to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) Carried Interest Shares of no nominal value and fully paid-up. Thereafter, the capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 10 hereof. The minimum subscribed capital of the Company, increased by the share premium, which must be reached within twelve (12) months after the date on which the Company

has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million Euro (EUR 1,000,000.-)."

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

" **Article 6. Shares.** Shares are exclusively restricted to Well-informed Investors (the "Well-Informed Investors") within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque. The Well-informed Investor requirement applies neither to the Directors of the Company, nor to any manager or any other person who is involved in the management of the Company."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 8. Transfer of Shares.** Shares of any Class or Sub-Class may only be transferred, pledged or assigned to Well-Informed Investors with the written consent of the Board of Directors, which consent shall not be unreasonably withheld; any transfer or assignment of Ordinary Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller.

The Company will not give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as a Well-Informed Investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the fourth and fifth paragraphs of article 9 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

"In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor within the meaning of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

In case of compulsory redemption, the redemption price for the Ordinary Shares will be equal to the subscription price increased by any arrears and accruals of the Preferred Return thereon. However, if the Board of Directors determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially since the subscription by the relevant Shareholder, the Board of Directors may change the redemption price to a price based on the Net Asset Value of such Shares on the relevant redemption date, subject to the Net Asset Value being positive."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the first and the third paragraphs of article 10 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 10. Determination of the Net Asset Value.** The Net Asset Value will be determined by the administrative agent in Euro, which shall be the Reference Currency of the Company, under the responsibility of the Board of Directors as of the Valuation Date."

"The value of the assets of Company, which shall be valued on the basis of their fair value estimated in good faith, shall be determined as follows:

- the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the Board of Directors;
- investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued by the Board of Directors which will take into account the updated guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA);
- the Board of Directors, in its sole discretion, may permit other methods of valuation to be used if it considers on a consistent basis that such valuation better reflect the fair value of any assets of the Company."

Sixth resolution

The Meeting decides to add a last paragraph in article 20 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

"Resolutions of the general meeting of Shareholders with respect to the Company abandoning the status of a "société d'investissement en capital à risque" and aiming at not being subject any more to the SICAR Law require the unanimous vote of all Shareholders."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 25 of the Articles as follows:

- Deletion of the definitions of "Eligible investors", "Institutional Investors" and "Professional Investors"; and
- Amendment of the definitions of "Valuation Date" and "Well-informed Investors" which shall henceforth be read as follows:

"Valuation Date" 31st of December of each year and such other days as determined from time to time by the Board of Directors;

"Well-informed Investors" An institutional investor, a professional investor or any other investor who: (a) has confirmed in writing that it adheres to the status of well-informed investor and (b) either (i) invests a minimum of € 125,000 in the Company, or (iii) has been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its expertise, its experience and its knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVERA S.A. SICAR, ayant son siège social 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 129.616 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 19 Juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1796 du 24 août 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés en date du 24 Décembre 2008 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 26 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alexandra Beining, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Sonja Schu, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marco Dietzen, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale (l'Assemblée), les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'Assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, renonçant ainsi à leur droit de convocation, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 5 des Statuts;
2. modification de l'article 6 des Statuts;
3. modification de l'article 8 des Statuts;
4. modification de l'article 9 des Statuts;
5. modification de l'article 10 des Statuts;
6. modification de l'article 20 des Statuts;
7. modification de l'article 25 des Statuts; et
8. divers

Ainsi, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui sera lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société est variable. Lors de la constitution, le capital social de la Société s'élevait à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) Actions de Carried Interest sans valeur nominale et entièrement libérées. Par la suite, le capital de la Société sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 10 ci-dessous. Le capital souscrit minimum de la Société, augmentée par la prime d'émission, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, est de 1.000.000 (un million) d'euros."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts qui sera lu comme suit:

" **Art. 6. Actions.** Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Avertis, au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (les "Investisseurs Avertis"). Le statut d'Investisseur Averti n'est pas requis pour les Administrateurs de la Société, ni pour tout gérant ou toute autre personne qui est impliquée dans la gestion de la Société."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts qui sera lu comme suit:

" **Art. 8. Cession des Actions.** Les Actions de toute Classe ou Sous-Classe ne peuvent être transférées, mises en gage ou cédées à des Investisseurs Avertis sans le consentement écrit du Conseil d'Administration, un tel consentement ne pouvant être refusé déraisonnablement; tout transfert ou cession d'Actions Ordinaires est subordonné à la pleine acceptation par l'acheteur ou le cessionnaire, par écrit et au préalable, de toutes les obligations restantes du vendeur prises en vertu du contrat de souscription qu'il a conclu.

La Société ne donnera aucun effet à un transfert d'Actions à un investisseur qui ne peut être considéré comme un Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les quatrième et cinquième paragraphes de l'article 9 des Statuts qui seront lus comme suit:

"En outre, le rachat des Actions peut revêtir un caractère obligatoire si un Actionnaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Ce rachat forcé sera effectué aux conditions exposées dans le Prospectus.

En cas de rachat forcé, le prix de rachat des Actions Ordinaires sera égal au prix de souscription augmenté de tout arriéré ou cumul de Dividendes Préférentiels. Cependant, si le Conseil d'Administration détermine que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société a augmenté ou diminué matériellement depuis la souscription par l'Actionnaire concerné, le Conseil d'Administration peut modifier le prix de rachat en un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de ces Actions à la date de rachat concernée, sous réserve que la Valeur Nette d'Inventaire soit positive."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les premier et troisième paragraphes de l'article 10 des Statuts qui seront lus comme suit:

" **Art. 10. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire est déterminée par l'agent administratif en euro, qui est la Devise de Référence de la Société, sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société, lors de chaque Date d'Évaluation."

"La valeur des actifs de la Société, qui se base sur la valeur équitable, est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf si le Conseil d'Administration jugera approprié de renvoyer à une valeur différente davantage représentative de leur valeur équitable;

- toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire négocié ou coté sur une bourse de valeurs ou un autre marché organisé sera évalué à son dernier cours connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée en fonction de sa valeur équitable estimée par le Conseil d'Administration;

- les investissements dans les titres de private equity autres que ceux décrits ci-dessus sont évaluées par le Conseil d'Administration conformément aux instructions générales et aux principes d'évaluation pour les portfolio companies énoncés par l'European Venture Capital Association (EVCA);

- Le Conseil d'Administration, à sa discrétion, peut permettre d'user d'une autre méthode d'évaluation, s'il considère sur une base raisonnable qu'elle reflète mieux la juste valeur de la Société."

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 20 des Statuts qui sera lu comme suit:

"Les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires en vue de l'abandon par la Société du statut de société d'investissement en capital à risque et visant à ne plus être soumis à la loi SICAR exigent le vote unanime de tous les actionnaires."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 25 des Statuts comme suit:

- Suppression des définitions de "Investisseurs Eligibles"; "Investisseurs Institutionnels" et "Investisseurs Professionnels";
et

- Modification des définitions de "Jour d'Evaluation" et d' "Investisseurs Avertis" qui seront désormais lues comme suit:
"Jour d'Evaluation" Le 31 Décembre de chaque année et tout autre jour déterminé en temps opportun par le Conseil d'Administration;

"Investisseurs Avertis" Un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui (1) a confirmé par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et (i) investit soit un minimum de 125.000,- euros dans la Société ou (ii) bénéficie d'un certificat délivré par un établissement de crédit tel que défini par la Directive 2006/48/CE, par une entreprise d'investissement telle que définie par la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion telle que définie par la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et ses compétences pour envisager de manière adéquate un investissement en capital-risque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BEINING, S. SCHU, M. DIETZEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45737. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009145323/239.

(090175843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.798 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 7, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1813, dated September 18, 2009, page 87014, and which articles of association have not been amended yet (the Articles):

- Mr James Michael TOBIN, executive, born on October 27, 1955 in New York, United States of America, residing at 4900 North Ocean Blvd. - Apt # 1421, Lauderdale by the Sea, Florida 33308, United States of America,

hereby represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on October 27, 2009, and

- 6337708 Canada Inc., a corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 112 Lazard Avenue, Mont-Royal, Québec, H3R 1N7, with corporation number 633770-8,

hereby represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on October 27, 2009.

The appearing parties are together referred to as, the Shareholders.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Currently, Mr James Michael TOBIN holds six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares, representing fifty percent (50%) of the subscribed share capital of the Company and 6337708 Canada Inc. holds six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares, representing fifty percent (50%) of the subscribed share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the par value of the shares in the Company from one euro (EUR 1) to one United States dollar (USD 1);

2. Creation of class C shares in the share capital of the Company and increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of eighteen thousand seven hundred fifty United States dollars (USD 18,750), represented by nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class A shares and nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class B shares, with a par value of one United States dollar (USD 1) each, to sixty-eight thousand seven hundred fifty United States dollars (USD 68,750) by the issuance of fifty thousand (50,000) class C shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment of Article 5.1., Article 10.2.1. and Article 14.2 and 14.3. of the Articles;

5. Amendment to the shareholder register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the par value of the shares in the Company from one euro (EUR 1) to one United States dollar (USD 1) each.

Considering the EUR/USD exchange rate as at October 26, 2009 of 1/1.50, the Shareholders resolve that, consequently, the subscribed share capital of the Company is set at eighteen thousand seven hundred fifty United States dollars (USD 18,750), represented by nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class A shares and nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class B shares, in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

As a result of such conversion, Mr. James Michael TOBIN holds nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class A shares and 6337708 Canada Inc. holds nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class B shares.

Second resolution

The Shareholders resolve (i) to create a new class of shares, class C shares, and (ii) to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of eighteen thousand seven hundred fifty United States dollars (USD 18,750), represented by nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class A shares and nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class B shares, with a par value of one United States dollar (USD 1) each, to sixty-eight thousand seven hundred fifty United States dollars (USD 68,750) by the issuance of fifty thousand (50,000) class C shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

6337708 Canada Inc., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the fifty thousand (50,000) newly issued class C shares and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of two thousand (2,000) ordinary shares it holds in Rylaur Limited, a limited company incorporated and organized under the laws of the Isle of Man, with registered office at Royal Trust House, 60, Athol Street, Douglas, IM1 1JD, Isle of Man (Rylaur), registered with the Trade register of Isle of Man under number 116481C (the Rylaur Shares).

The contribution in kind of the Rylaur Shares to the Company in an aggregate amount of twenty-eight million six hundred eighty thousand three hundred United States dollars (USD 28,680,300) is to be allocated as follows:

- an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of twenty-eight million six hundred thirty thousand three hundred United States dollars (USD 28,630,300) shall be allocated to the share premium account tied to the class C shares in the Company.

The evidence of the value of the Rylaur Shares has been produced to the undersigned notary by a valuation report issued by the management of the Company stating that:

"The value of the Contributed Shares is at least twenty-eight million six hundred eighty thousand three hundred United States dollars (USD 28,680,300)."

Such valuation report after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a result of the share capital increase, Mr. James Michael TOBIN holds nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class A shares and 6337708 Canada Inc. holds nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class B shares and fifty thousand (50,000) class C shares.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 5.1. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at sixty-eight thousand seven hundred fifty United States dollars (USD 68,750), represented by nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class A shares, nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class B shares and fifty thousand (50,000) class C shares in registered form, having a par value of one United States dollar each (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

The Shareholders resolve to amend Article 10.2.1. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **10.2.1.** The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager, any holder of class A shares representing more than one-half of the share capital, any holder of class B shares representing more than one-half of the share capital or any holder of class C shares representing more than one-half of the share capital.

The Shareholders resolve to amend Article 14.2. and 14.3. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **14.2.** The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may transfer such balance to a reserve account, carry it forward or allocate such balance to the payment of a dividend, in accordance with the following order of distribution:

From any amount allocated for payment of a dividend, each holder of class C shares shall be entitled to receive a preferred dividend up to an amount of one thousand United States dollars (USD 1,000). The remainder of the amount allocated for payment of a dividend shall be distributed in proportion to the shares held by the shareholders regardless of the class to which those shares belong.

14.3. The dividends on class A shares may be paid in United States dollar or in Euro and at any time resolved upon by the Board. The dividends on class B shares may be paid in United States dollar, in Euro or in Canadian dollar and at any time resolved upon by the Board. The dividends on class C shares may be paid in Canadian dollar or in United States Dollar and at any time resolved upon by the Board."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Carey S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.798 (la Société), constituée suivant un acte passé le 7 août 2009 devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1813, page 87014 du 18 septembre 2009, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (les Statuts).

- Mr James Michael TOBIN, executive, né le 27 octobre 1955 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 4900 North Ocean Blvd. - Apt # 1421, Lauderdale by the Sea, Florida 33308, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2009, et

- 6337708 Canada Inc., une société existant selon les lois du Canada, ayant son siège social au 112 Lazard Avenue, Mont-Royal, Québec, H3R 1N7, et dont le numéro de société est le 633770-8,

représentée par Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2009.

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Actuellement, M. James Michael TOBIN détient six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe A, représentant cinquante pourcent (50%) du capital social souscrit de la Société et 6337708 Canada Inc. détient six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe B, représentant cinquante pourcent (50%) du capital social souscrit de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (EUR 1) à un dollar américain (USD 1);
2. Création de parts sociales de classe C dans le capital social de la Société et augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 18.750), représenté par neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe A et neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à un montant de soixante-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 68.750), par l'émission de cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
3. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social de la Société décrit au point 2 ci-dessus;
4. Modification des articles 5.1, 10.2.1, 14.2 et 14.3 des Statuts;
5. Modification du registre des parts sociales de la Société; et
6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (EUR 1) à un dollar américain (USD 1) chacune.

Considérant le taux de change EUR/USD de 1/1.50 du 27 octobre 2009, les Associés décident que, en conséquence, le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 18.750), représenté par neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe A et neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En conséquence d'une telle conversion, Mr. James Michael TOBIN détient neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe A et 6337708 Canada Inc. détient neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe B.

Deuxième résolution

Les associés décident (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales, parts sociales de classe C, et (ii) d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 18.750), représenté par neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe A et neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à un montant de soixante-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 68.750), par l'émission de cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et libérations de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

6337708 Canada Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C nouvellement émises et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en deux mille (2.000) actions ordinaires qu'elle détient dans Rylaur Limited, une limited company constituée et organisée selon les lois de l'île de Man, ayant son siège social au Royal Trust House, 60, Athol Street, Douglas, IM1 1JD, île de Man (Rylaur), immatriculée auprès du registre de commerce de l'île de Man sous le numéro 116481C (les Actions Rylaur).

L'apport en nature des Actions Rylaur à la Société d'un montant total de vingt-huit millions six cent quatre-vingts mille trois cents dollars américains (USD 28.680.300) sera affectée comme suit:

- un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) sera affecté au compte capital social de la Société; et

- un montant de vingt-huit millions six cent trente mille trois cents dollars américains (USD 28.630.300) sera affecté au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C de la Société.

La valeur des Actions Rylaur a été certifiée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société déclarant que:

"La valeur des Actions Contribuées est d'au moins vingt-huit millions six cent quatre-vingts mille trois cents dollars américains (USD 28.680.300)."

Ledit rapport d'évaluation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Suite à l'augmentation de capital, M. James Michael TOBIN détient neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe A et 6337708 Canada Inc. détient neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe B et cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 68.750), représenté par neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe A, neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe B et cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Les Associés décident de modifier l'article 10.2.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **10.2.1.** Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant, de tout détenteur de parts sociales de classe A représentant plus de la moitié du capital social, de tout détenteur de parts sociales de classe B représentant plus de la moitié du capital social ou de tout détenteur de parts sociales de classe C représentant plus de la moitié du capital social."

Les Associés décident de modifier les articles 14.2. et 14.3. des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **14.2.** Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent l'affecter à un compte de réserve, le reporter ou allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende en respectant l'ordre de distribution suivant:

Hors de tout montant alloué au paiement d'un dividende, chaque détenteur de parts sociales de classe C aura le droit de recevoir un dividende préférentiel à hauteur d'un montant de mille dollars américains (USD 1.000). Le montant restant alloué au paiement d'un dividende sera distribué en proportion des parts sociales détenues par les associés sans tenir compte de la classe à laquelle ces parts sociales appartiennent.

14.3. Le paiement des dividendes sur les parts sociales de classe A peut se faire en dollars américains ou en euros et à tout moment établis par le Conseil. Le paiement des dividendes sur les parts sociales de classe B peut se faire en dollars américains, en euros ou en dollars canadiens et à tout moment établis par le Conseil. Le paiement des dividendes sur les parts sociales de classe C peut se faire en dollars canadiens ou en dollars américains et à tout moment établis par le Conseil."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Carey S.A. to procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

113069

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45738. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009145321/254.

(090175838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Akuo Investment S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.455.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of October,

Before Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "AKUO INVESTMENT S.C.A. SICAR", (the "Meeting"), an investment company in risk capital under the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B142455 and incorporated by a deed of the undersigned notary on October 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under the number 2682 on November 3, 2008 (the "Company").

The Meeting was presided by Evelyn Maher, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Janine Labusch, attorney at law, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Christine Marc, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. that the shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that six hundred and twenty five thousand (625,000) class A shares, one (1) class B share (held by the Manager) and one hundred (100) class C shares of the Company with no par value representing 54.95% of the variable capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. that all the shares being registered shares, the shareholders have been duly convened by registered letter sent on the 9th of October 2009 to each shareholder of the Company pursuant to the articles of association of the Company.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of Article 22(c) paragraph 2 of the articles of association of the Company.

2. Amendment and restatement of Article 24 of the articles of association of the Company.

V. The Meeting takes the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to amend Article 22(c) paragraph 2 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

"Any Shareholder of the Company, the board of directors of the Manager, any of its shareholders, or the managing director of the Manager, may submit any compliance matters to the Compliance Committee."

Second resolution

The Meeting decides to amend and restate Article 24 of the articles of association of the Company for the purpose of, among others, including a new paragraph and which shall now be read as follows:

"The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the Share capital, (ii) a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the Manager.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a meeting of Shareholders at which the conditions as to attendance and majority set out in the foregoing paragraph are met with respect to the relevant Class.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of giving up the status of a SICAR for the Company requires the unanimous vote of the shareholders.

Any resolution of a meeting to the effect of modifying the investment policy or the distribution policy of the Company as set out in the Private Placement Memorandum must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital of the Company, (ii) a majority of at least eighty (80) per cent of the votes of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the Manager.

Any resolution of a meeting to the effect of modifying the management fees as set out in the Private Placement Memorandum must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital of the Company, (ii) a majority of at least eighty (80) per cent of the votes of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the Manager.

Any amendment of section III - Summary of Terms (or any amendment of any defined term used in such section III) of the Private Placement Memorandum which adversely affects a Class of Shares in a material respect will require a shareholders resolution which must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the Shares issued of that Class of Shares; (ii) a majority of two thirds (2/3) of the votes of the Shareholders of that Class of Shares present or represented and (iii) the consent of the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register.

The annual general meeting shall be held on the last Tuesday of May of each year at 3 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Manager."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.- .

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AKUO INVESTMENT S.C.A. SICAR (la "Société"), une société d'investissement à capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions, dont

le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142455 et constituée suivant acte du notaire soussigné résidant à Luxembourg, le 17 octobre 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 2682 le 3 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence d' Evelyn Maher, avocat, résident à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Janine Labusch, avocat, résident à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Christine Marc, avocat, résident à Luxembourg

Le président expose et prie le notaire d'acter

I. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. qu'il résulte de cette liste de présence que six cent vingt cinq mille (625.000) actions de catégorie A, une (1) action de catégorie B (détenue par le Gérant) et cent (100) actions de catégorie C de la Société sans valeur nominale représentant 54,95% du capital variable de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance;

III. que toutes les actions étant nominatives, l'ensemble des actionnaires a été dûment convoqué par lettre recommandée envoyée à chaque actionnaire de la Société le 9 octobre 2009 conformément aux statuts de la Société;

IV. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 22(c) paragraphe 2 des statuts de la Société.

2. Modification et nouvelle rédaction de l'article 24 des statuts de la Société.

V.- l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22(c) paragraphe 2 des statuts de la Société dont la rédaction est maintenant la suivante:

"Tout Actionnaire de la Société, le conseil d'administration du Gérant, ses administrateurs ou l'administrateur délégué du Gérant pourra soumettre toutes questions de conformité au Comité de Conformité."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de re-rédiger l'article 24 des statuts de la Société pour, entre autre, insérer un nouveau paragraphe et dont la rédaction est maintenant la suivante:

"L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que toutes résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations vis-à-vis des tiers soient approuvées par le Gérant.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement du Gérant.

Chaque modification des Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une assemblée des Actionnaires à laquelle les conditions de présence et de majorité telles qu'indiquées dans le précédent paragraphe sont réunies en ce qui concerne la Catégorie concernée par une telle modification.

Toute résolution à une assemblée des Actionnaires ayant pour effet d'abandonner le statut de SICAR par la Société ne peut être prise qu'à l'unanimité des Actionnaires.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier (i) la politique d'investissement, (ii) la politique de distribution de la Société ou (iii) les honoraires du Gérant tels que définis dans le Mémorandum de Placement Privé doit être prise avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) une majorité d'au moins quatre-vingt (80) pour cent des votes des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement du Gérant.

Toute modification de la section III "Summary of Terms" - (ou toute modification d'un terme défini utilisé à ladite section III du Mémorandum de Placement Privé de la Société) ayant pour effet d'affecter matériellement une catégorie d'Actions doit être approuvée par une résolution adoptée à une assemblée des Actionnaires avec (i) un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) des Actions émises de la Catégorie d'Actions concernée, (ii) une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires de la Catégorie d'Actions concernée présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement du Gérant.

Les assemblées générales d'Actionnaire sont convoquées par le Gérant suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée sur le Registre.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mardi du mois de mai à 15 heures au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en octroyant un pouvoir écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur du Gérant."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début dudit acte.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MAHER, J. LABUSCH, C. MARC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46202. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009145310/176.

(090175965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**RBS Pan European Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. ABN AMRO Pan European Finance S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.706.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ABN AMRO Pan European Finance S.A., a Luxembourg company (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132706, incorporated pursuant to a notarial deed on September 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2606 of November 15, 2007 and the Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on December 7, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1742 of July 15, 2007.

There appeared RBS International Corporate Holdings (UK) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 250 Bishopgate, EC2M 4AA London, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Manacor (Luxembourg) S.A., having its registered office à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy, Manacor (Luxembourg) S.A. being represented by Mr Patrick van Denzen, private employee and Mr Robert van't Hoef, private employee, both residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amend the articles of association of the Company to reflect a change in its name from ABN AMRO Pan European Finance S.A. so that the 1st article of the Company's articles of association shall read as follows:

" **Art. 1.** There is existing among all shareholders and all who may become owners of the shares, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "RBS Pan European Finance S.A.", the Company."

2. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken by unanimous vote the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into RBS Pan European Finance S.A. and subsequently to amend article 1 of the Articles to reflect such name change so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is existing among all shareholders and all who may become owners of the shares, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "RBS Pan European Finance S.A.", the Company."

Estimates of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ABN AMRO Pan European Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132706, constituée suivant acte notarié du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2606 du 15 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1742 du 15 juillet 2007,

A comparu RBS International Corporate Holdings (UK) Limited, une "limited liability company" constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 250 Bishopgate, EC2M 4AA Londres, Royaume-Uni (l'Associé Unique),

ici représentée par Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé, Manacor (Luxembourg) S.A. étant ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé et Monsieur Robert van 't Hoeft, employé privé, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les actions du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement du nom de la Société de ABN AMRO Pan European Finance S.A.. de sorte que l'article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts) se lira comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société anonyme sous la dénomination de "RBS Pan European Finance S.A." (la Société) ."

2. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en RBS Pan European Finance S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société anonyme sous la dénomination de "RBS Pan European Finance S.A." (la Société)."

113074

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. VAN DENZEN, R. VAN'T HOEFT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46213. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009145301/94.

(090175954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Genmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.197.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit de la République des Seychelles, HAYWORTH INC., avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Mahe, Republic of Seychelles, inscrit au Registrar of International Business Companies de la République des Seychelles, sous le certificat n° 030398,

ici représentée par Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, expert fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L- L2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

agissant sur base d'une procuration générale sous seing privé établie en date du 25 août 2006,

dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GENMO S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de juin chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 20. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 21. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, HAYWORTH INC., prénommée, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir: Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg le 9 septembre 1965, demeurant à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, lequel est également nommé administrateur-délégué de la Société.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir: la société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", ayant siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B38136.

3) Les mandats de l'administrateur, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

4) Le siège social est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: John Weber, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. LAC/2009/44332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009145327/197.

(090175763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Etablissements Kieffer & Thill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8414 Steinfort, 8, rue Collart.

R.C.S. Luxembourg B 33.325.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145602/10.

(090175912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.007.025,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.459.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.459 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2284 of October 12, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) had been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 436 of February 27, 2009.

The Meeting was opened with Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 750 (seven hundred and fifty Euro) so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,007,025 (one million seven thousand and twenty-five Euro) by way of the issuance of 30 (thirty) new B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, in consideration for payments in cash;
3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase as set out in item 2. above;
4. Amendment to Article 5.1 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect the increase of the share capital of the Company as adopted under item 2. above;
5. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the books and registers of the Company; and
6. Miscellaneous.

II. that 40,050 (forty thousand and fifty) A Ordinary Shares and 201 (two hundred and one) B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company of EUR 1,006,275 (one million six thousand two hundred and seventy-five Euro) were represented at the Meeting;

III. that the proxies of the shareholders represented and the number of shares they hold were shown on an attendance list, signed by the representative(s) of the shareholders represented and by the bureau of the Meeting, which would remain attached to the present minutes; and

IV. that the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

113079

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 750 (seven hundred and fifty Euro) so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,007,025 (one million seven thousand and twenty-five Euro) by way of the issuance of 30 (thirty) new B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, in consideration for payments in cash.

Third resolution

The Meeting approved and accepted the subscription and payment for the 30 (thirty) new B Ordinary Shares as set out below and further acknowledged that all the shareholders had waived their preferential subscription rights in respect of such issue.

Intervention - Subscription - Payment

Mr Philip Walker, residing at Piazza Bodoni 3, Apt. 50, 10123 Torino, Italy, duly represented by Mrs. Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 12, 2009, declared that he subscribed for 30 (thirty) B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 750 (seven hundred and fifty Euro) which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 750 (seven hundred and fifty Euro) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which had been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Name of Shareholder	Number of A Ordinary Shares	Number of B Ordinary Shares
OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	39,327	/
Trinigwall Lda	382	/
Elie Vannier	228	20
Frederic Vitre	23	58
Nicolas Giroto	9	43
Laurence Cooklin	63	50
Aldo de Grandis	9	20
Gianni Moscatelli	9	10
Philip Walker	/	30
Total	40,050	231

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million seven thousand and twenty-five Euro (EUR 1,007,025) comprising forty thousand and fifty (40,050) A ordinary shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the A Ordinary Shares) and two hundred and thirty one (231) B ordinary shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the B Ordinary Shares) (individually and irrespective of class, each a Share and together, irrespective of class, the Shares)."

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the books and registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, said members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.459 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2284 du 12 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436 du 27 février 2009.

L'Assemblée est ouverte présidée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Arlette Siebenaler, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant par conséquent été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 750 (sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.007.025 (un million sept mille vingt-cinq euros) par l'émission de 30 (trente) nouvelles Parts Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;
3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;
4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus adoptée au point 2 ci-dessus;
5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
6. Divers.

II. que 40.050 (quarante mille cinquante) Parts Ordinaires A et 201 (deux cent une) Parts Ordinaires B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société de EUR 1.006.275 (un million six mille deux cent soixante-quinze euros) étaient représentées à l'Assemblée;

III. que les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent étaient indiqués sur une liste de présence, signée par le(s) mandataire(s) des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée, qui restera annexée aux présentes.

IV. que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 750 (sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.007.025 (un million sept mille vingt-cinq euros) par l'émission de 30 (trente) nouvelles Parts Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie de paiement en numéraire.

Troisième résolution

L'Assemblée a approuvé et accepté la souscription et la libération des 30 (trente) nouvelles Parts Ordinaires B telles que mentionnées ci-dessous et a par ailleurs constaté que tous les associés avaient renoncé à leurs droits de souscription préférentielle en relation avec cette émission.

Intervention - Souscription - Libération

M. Philip Walker, ayant sa résidence à Piazza Bodoni 3, Apt. 50, 10123 Turin, Italie, dûment représenté par Mme Annick Braquet, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2009, a déclaré qu'il souscrivait aux 30 (trente) Parts Ordinaires B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et les libérait entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 750 (sept cent cinquante euros) qui a été affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de EUR 750 (sept cent cinquante euros) était de suite à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'Assemblée a décidé d'enregistrer que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, se présentait de la manière suivante:

Nom de l'Associé	Nombre de Parts Ordinaires A	Nombre de Parts Ordinaires B
OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	39.327	/
Trinigwall Lda	382	/
Elie Vannier	228	20
Frederic Vitre	23	58
Nicolas Giroto	9	43
Laurence Cooklin	63	50
Aldo de Grandis	9	20
Gianni Moscatelli	9	10
Philip Walker	/	30
Total	40.050	231

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million sept mille vingt-cinq euros (EUR 1.007.025) représenté par quarante mille cinquante (40.050) parts ordinaires A de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les Parts Ordinaires A) et deux cent trente et une (231) parts ordinaires B de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les Parts Ordinaires B) (individuellement, sans tenir compte de sa catégorie, une Part et collectivement, sans tenir compte de leur catégorie, les Parts)."

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes précitées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45450. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009145326/199.

(090175863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Immo ABS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 167, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.886.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145597/10.

(090175906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme,
(anc. AIG International Trust Management S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour FALCON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG)

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009145176/16.

(090175312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.664.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.481.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009145174/15.

(090175299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Square Holdings (ABCDE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.633.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un Gérant

Référence de publication: 2009145173/15.

(090175295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Maurits Holding II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.721.

Il résulte de la décision des Associés tenue au siège social en date du 5 novembre 2009, de la société MAURITS HOLDING II S.A. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Prolongation du mandat des Administrateurs A suivants pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Manacor (Luxembourg) S.A. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098 et dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Mutua (Luxembourg) S.A. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.471 et dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Prolongation du mandat du commissaire au compte suivant pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

AUTONOME DE REVISION, Société Civile enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro E 955 et dont le siège social se situe au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING II S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur A
Signatures

Référence de publication: 2009144196/24.

(090174618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Maurits Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.720.

Il résulte de la décision des Associés tenue au siège social en date du 5 novembre 2009, de la société MAURITS HOLDING S.A. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Prolongation du mandat des Administrateurs A suivants pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Manacor (Luxembourg) S.A. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098 et dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Mutua (Luxembourg) S.A. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.471 et dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Prolongation du mandat du commissaire au compte suivant pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

AUTONOME DE REVISION, Société Civile enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro E 955 et dont le siège social se situe au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur A
Signatures

Référence de publication: 2009144197/24.

(090174667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Cyber Média Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 65.501.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 14 octobre 2009,
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société CYBER MEDIA GROUP S.A.*

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur délégué de Mr. Fabrice WUYTS, né le 12 mai 1965 à Braine-L'Alleud (Belgique), demeurant désormais à Avenue de la Tendraie 9, B-1421 Braine-L'Alleud. Son mandat expirera le 13 octobre 2015.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Mr. Christian BÜHLMANN. Son mandat expirera le 13 octobre 2015.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Mr. Fabrice WUYTS, né le 12 mai 1965 à Braine-L'Alleud (Belgique), demeurant désormais à Avenue de la Tendraie 9, B-1421 Braine-L'Alleud. Son mandat expirera le 13 octobre 2015.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Mr. Alexandre TASKIRAN. Son mandat expirera le 13 octobre 2015.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Mr. Eric GLACHANT, né le 09 mai 1955 à Lorient (France). Son mandat expirera le 13 octobre 2015.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Mr. Daniel DE MEUR, né le 09 septembre 1963 à Watermael Boitsfort (Belgique), demeurant désormais à Puttestraat 46, B-3080 Tervuren. Son mandat expirera le 13 octobre 2015.

- L'Assemblée a également reconduit le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat se terminera le 13 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYBER MEDIA GROUP S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2009144340/30.

(090174797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

TEC.AD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.804.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 22 octobre 2009, LAC/2009/44314 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 octobre 2009, acte n°453, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société TEC.AD S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la Société,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144325/16.

(090174215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Alliancebernstein Alternative Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.801.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale des actionnaires d'AllianceBernstein Alternative Investments (le "Fonds") qui s'est tenue en date du 15 octobre 2009 a décidé:

- de clôturer la liquidation en date du 15 octobre 2009,
- de garder les comptes et rapports du Fonds pour une durée de 5 ans au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dans les locaux d'AllianceBernstein (Luxembourg) S.A.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature

Les liquidateurs

Référence de publication: 2009144324/18.

(090174268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

The Aegis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 62, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 16.563.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 1169/09 du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société THE AEGIS GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009144315/20.

(090174642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Agro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 18.651.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 1165/09 du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société AGRO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, de fait inconnue à cette adresse.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009144316/20.

(090174646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Swynford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.437.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 novembre 2009 que:

1. Le siège social de la société est transféré du 61, avenue de la Gare, L-1611 à Luxembourg au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet immédiat.

2. L'Assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes de la société FID'AUDIT LIMITED et désigne en remplacement, pour une durée de six ans, la société ERYNIS SA société anonyme inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.503, établie et ayant son siège social à ESCH-SUR-ALZETTE, 58, rue des Jardins, L-4151;

3. L'assemblée générale révoque le mandat social d'administrateur de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. et désigne en remplacement au poste d'administrateur, pour une durée de six ans, Monsieur KADRI Nabil, avocat, né le 24/08/1966 à EL HARRACH (Algérie) demeurant professionnellement 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

4. L'assemblée générale révoque le mandat social d'administrateur de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS LTD et désigne en remplacement au poste d'administrateur, pour une durée de six ans, Madame BADIS Mounia, employée privée, née le 26/11/1975 à Oran (Algérie) demeurant professionnellement 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

5. L'assemblée générale révoque le mandat social d'administrateur de Monsieur JUMEAUX José et désigne en remplacement au poste d'administrateur, pour une durée de six ans, Monsieur Olivier RODESH, avocat, né le 07/09/1970 à LIBREMONT (Belgique) demeurant 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

6. L'assemblée révoque le mandat d'administrateur délégué chargé de la gestion journalière de Monsieur JUMEAUX José et désigne au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière, pour une durée de six ans, Monsieur Nabil KADRI, avocat, né le 24/08/1966 à EL HARRACH (Algérie) demeurant professionnellement 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009144317/34.

(090174684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Chocofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.657.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n° 1315/09 du 12 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CHOCOFINANCE S.A.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009144318/15.

(090174687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.035.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants de la Société que le siège social de la Société est transféré au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg à compter du 4 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144319/15.

(090174220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

X-Tra International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.888.

—
Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 12. November 2009

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Fabrice BECQUER und Götz SCHÖBEL, werden mit sofortiger Wirkung entlassen.
2. Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden mit heutigem Datum für die Dauer von sechs Jahren ernannt:
 - Herr Harald Karl Heinz GOBBERT, Schlosser, geb. 31.12.1959 in D-Trier, wohnhaft in Eurener Str. 12, D-54294 Trier, Verwaltungsratsmitglied,
 - Herr Stephan Maria LÜDENBACH, Versicherungsgutachter, geb. 25.04.1971 in D-Köln, wohnhaft in Viersener Str. 13A, D-50733 Köln, Verwaltungsratsmitglied.
3. Der Rechnungskommissar LCG International AG, RCSL No B 86.354,11A, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung entlassen.
4. Herr Hermann-J. LENZ, Privatbeamter, geb. 16.05.1955 in D-Eigelscheid, wohnhaft in Hinderhausen 82, B-4780 St. Vith, wird als Rechnungskommissar für sechs Jahre ernannt.
5. Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt
von: 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
nach: 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg

Luxembourg, den 12. November 2009.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Référence de publication: 2009144270/24.

(090174184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Sofinges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.784.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI n° 1168/09 du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société SOFINGES S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009144312/20.

(090174636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Scrinium S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1239 Senningerberg, 3, rue Joseph Biwer.

R.C.S. Luxembourg B 38.359.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI n° 1167/09 du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société SCRINIUM S.A.H., avec siège social à L-1239 Senningerberg, 3, rue Joseph Biwer.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009144313/20.

(090174639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Financière Concorde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 135.867.

—
Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2009 que:

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009144360/14.

(090174666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Forum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.734.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 1166/09 du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société FORUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich, de fait inconnue à cette adresse.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009144314/20.

(090174641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.